



## Fiche d'inscription Concours

- A retourner, accompagnée d'un chèque d'un montant de 35 euros libellé à l'ordre de REGIE EPCC ESADTPM
- Convocation par mail uniquement après la date limite d'inscription (20 mars 2020)

Cocher les cases correspondantes

lundi 27 avril 2020

mardi 28 avril 2020

Autre(s) école(s) présentée(s) :

.....  
.....

Comment avez-vous connu l'école ?

Salon (lequel ?) : .....

Lycée

Site Internet

Réseaux sociaux

Bouche à oreille

Evénement organisé par l'école

Autre : .....

NOM

.....

Prénom

.....

Date de naissance

.....

Lieu de naissance et n° du département

.....

Nationalité

.....

Adresse complète

.....

.....

Code postal

.....

Ville

.....

Téléphone

.....

Mél

.....

N° INE

.....

Études antérieures

.....

.....

.....

Dernière classe fréquentée

.....

Dernier établissement fréquenté et ville

.....

Diplômes obtenus et date d'obtention

.....

.....



# Informations importantes

## Concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année

Deux sessions de concours d'entrée ont lieu chaque année, au printemps et en septembre.  
Les épreuves comportent :

- Un questionnaire sur le parcours et les motivations du candidat,
- Une dissertation sur un sujet au choix ayant trait aux arts destinée à évaluer la culture générale et la maîtrise de la langue française,
- Une épreuve écrite de langue : au choix, allemand, anglais, espagnol ou une épreuve en français pour les étudiants non-francophones,
- Une épreuve de pratique plastique,
- Un entretien avec un jury composé de trois professeurs autour d'un dossier de travaux personnels.

Le jour du concours, les candidats doivent se munir de leur carte nationale d'identité, d'un minimum de matériel pour les épreuves écrites et plastiques, et de leur dossier de travaux personnels.

*IMPORTANT : Les candidats lauréats du concours devront impérativement justifier de l'obtention du baccalauréat (ou d'un diplôme français ou étranger équivalent) au moment de leur inscription à la rentrée scolaire.*

## Dérogation

Des dérogations peuvent être exceptionnellement accordées aux candidats non titulaires du baccalauréat et non-inscrits en classe de Terminale, pour les autoriser à présenter le concours d'entrée.

La Commission de recevabilité, constitué du directeur de l'école, du coordinateur aux études et de deux professeurs nommés par le directeur, se réunit chaque année environ un mois avant le concours d'entrée. Cette commission examine les dossiers de demande de dérogation (CV, lettre de motivation, justificatif du niveau d'études et dossier de travaux personnels) et donne un avis sur l'inscription du candidat au concours d'entrée de l'école qui est informé de la décision par courrier.

## Étudiants étrangers

Les étudiants de nationalité étrangère sont soumis au même régime général d'admission.  
Ils doivent joindre à leur inscription les documents suivants :

- Une copie d'autorisation de séjour pour les non ressortissants de la communauté européenne,
- Une photocopie certifiée conforme de chaque diplôme, traduite par un traducteur assermenté,
- Une attestation du niveau de diplôme dans le pays dans lequel il a été délivré,
- Une attestation concernant la pratique et la compréhension de la langue française délivrée par un organisme habilité.

## Données personnelles

Dans le cadre de l'inscription au concours, l'ESADTPM collecte certaines de vos données personnelles. Celles-ci ne seront utilisées que dans le strict cadre du présent traitement et pourront être transmises au Ministère de la Culture et au CROUS.

Elles seront conservées pendant une durée de cinq ans.

Ainsi que le prévoit le Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez avoir accès à vos données, en demander rectification ou suppression par courrier

ESADTPM  
Secrétariat pédagogique  
168, boulevard Commandant Nicolas  
83 000 Toulon

ou par mail  
donnees\_personnelles@metropoletpm.fr